



## Horaires d'ouverture du bureau communal

---

Trois mois après l'introduction du nouvel horaire, nous nous sommes rendus compte que quelques améliorations étaient à apporter compte tenu des changements d'habitudes après covid : C'est pourquoi, à la rentrée, dès le lundi 22 août, nos horaires seront les suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00 – 12h00	08h00 – 12h00	Matin sur rdv uniquement	08h00 – 12h00	08h00 – 12h00
	Après-midi sur rdv uniquement	14h00 – 17h30		

*Durant la période estivale, du 4 juillet au 19 août 2022,  
le bureau communal sera ouvert tous les matins de 8h00 à 12h00, uniquement.*

---

Le mardi après-midi et le mercredi matin :

- possibilité de prendre un rdv pour les dossiers nécessitant du temps afin de désengorger le guichet aux autres horaires (premières arrivées depuis l'étranger avec demande de permis, arrivées hors canton et canton, documents d'identité, etc).

Le mardi et le jeudi matin :

- possibilité de fixer un rdv à partir de 7h30.

En vous renseignant par téléphone :

- vous nous permettez d'anticiper la préparation de dossiers/documents .

En prenant un rdv :

- vous raccourcissez le temps d'attente en dehors de l'accueil. En effet, en raison de la confidentialité/protection des données personnelles, nos guichets ne sont adaptés qu'à une personne/famille à la fois.
- 

Les prestations suivantes sont disponibles via notre guichet virtuel :

- Annonce d'une arrivée
- Annonce d'un départ
- Changement d'adresse dans la Commune
- Commande et paiement d'une attestation d'établissement
- Inscription d'un chien

**Le lien se trouve sur le site [www.jorat-mezieres.ch](http://www.jorat-mezieres.ch)**